



DIR.JC/NP/99-080

36 Rue Quersant Paris

72 e 133

72C 133

RECEVU
18 SEP. 1999
47657

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 AVRIL 1999

RESOLUTIONS

Le 23 avril 1999



1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Yves TONDON comme Contrôleur des Comptes du Groupement.

2^{ème} RESOLUTION

La rémunération du Contrôleur des Comptes est fixée à 13 200 F pour l'exercice 1999.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Mademoiselle Laure BEAUVILLAIN comme Contrôleur de Gestion pour les exercices 1999 – 2000.

4^{ème} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des Rapports du Contrôleur des Comptes, du Contrôleur de Gestion et du Rapport d'Activité du Directeur Général, et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 1998, se soldant par une perte de 1 060 583,90 Francs qu'elle décide de compenser par un apport additionnel des Membres de même montant, conformément aux statuts du groupement.

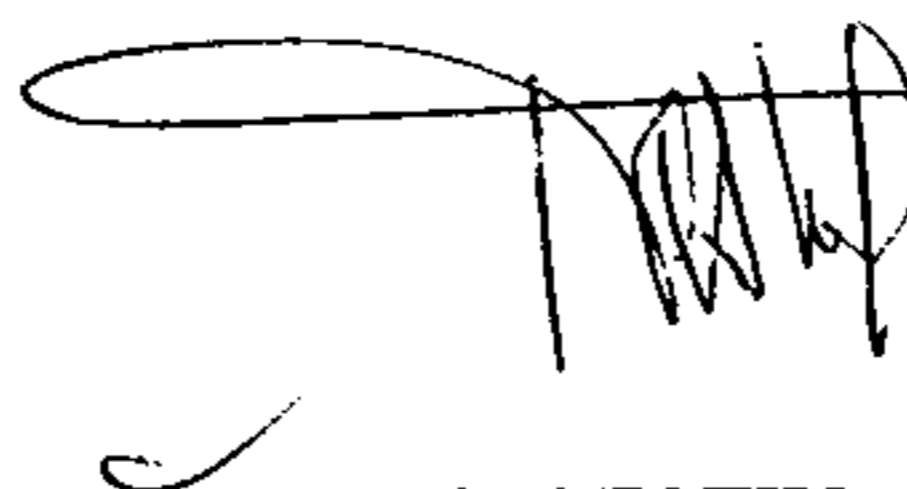
5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'année 1999 dont les dépenses totales, hors T.V.A., s'élèvent :

- en Budget "Ordinaire" à 3 287 000 F, base des cotisations des Membres,
- en Budget "Etudes" à 23 303 000 F, étant entendu que chaque rubrique de ce Budget doit faire l'objet d'un accord particulier avec les organismes qui y participent financièrement.



I. HAEHNEL
Secrétaire de Séance



C. DESTIVAL
Président de l'Assemblée Générale